

Communiqué

Synthèse des principales décisions de la Commission permanente du 18 octobre 2013

ECONOMIE

Soutenir les PME ardennaises

Le Conseil général apporte son soutien aux PME qui se lancent dans d'importants programmes d'investissements. Dans ce cadre, 186.000 € d'avances viennent d'être accordées à 3 sociétés. Ces aides permettront le maintien de 16 emplois et la création de 7,5 autres.

Le Conseil général a souhaité mettre en place une aide au conseil stratégique en faveur des PME qui ont besoin d'être accompagnées dans leurs efforts de développement. Une entreprise située à Warcq vient ainsi de bénéficier d'une aide de 3.250 €, qui lui permettra de financer à 50% une prestation d'accompagnement à la mise en place d'une démarche de progrès.

Onze PME se sont vu attribuer des avances remboursables d'un montant total de 183.500 € pour la réalisation de 814.000 € d'investissements, accompagnés de la création de 20 emplois. Les projets aidés par le Conseil général concernent aussi bien la création d'activités (restauration, travaux publics, bûcheronnage...) que la reprise de commerces (boulangerie, taxi...).

L'une de ces PME a aussi bénéficié, en plus, d'une subvention de 10.000 € pour l'embauche de 2 bénéficiaires du RSA.

Enfin, au titre de l'aide aux PME participant à des manifestations commerciales extérieures à la Champagne-Ardenne, le Conseil général a attribué 10.500 € de subventions à 5 entreprises situées à Francheval, Vouziers, Le Chatelet sur Retourne, Quatre Champs et Bazeilles.

Soutien aux agriculteurs

Avec la mise en place d'un Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage, le Conseil général accompagne les agriculteurs ardennais qui se lancent dans des travaux de création ou de rénovation de bâtiments et les aide ainsi à améliorer leur compétitivité. 13 exploitations viennent d'être soutenues dans ce cadre, pour un montant global de 96.283 €.

Pour aider au développement de la diversification agricole dans les Ardennes et à la mise en place d'activités nouvelles dans les exploitations, le Conseil général aide ceux qui investissent dans ce sens. Un couple d'agriculteurs installés à Pauvres, qui se sont lancés dans la production de fruits rouges, viennent ainsi de se voir attribuer une avance remboursable de 15.500 € pour construire une serre pour la production de fraises. Ce projet va leur permettre d'agrandir leur surface d'exploitation de 2.500 m², et sera accompagné de la création de 2 emplois à mi-temps.

Soutenir les entreprises dans leur phase de développement

La Société du Bétail et des Viandes du Rethémois (SOBEVIR) exerce une activité d'abattoir et de commerce de viande. En juin dernier, l'entreprise a été mise en redressement judiciaire, avant de trouver un repreneur en septembre, permettant ainsi le maintien de 43 emplois. Le Conseil général accompagne le projet de reprise via une avance remboursable de 250.000 €. De plus, il a accordé à la SOBEVIR une subvention de 150.000 € pour l'aider à réaliser son programme d'investissements.

Par ailleurs, la SAS Groupe Environnemental Vauché est spécialisée dans l'étude, la conception et la réalisation d'unités de traitement et de valorisation de déchets. En 2008, le groupe a connu des difficultés importantes dues à un défaut de paiement. Depuis, l'entreprise a retrouvé un carnet de commandes confortable mais doit, pour lancer ses nouveaux chantiers, verser des cautions aux donneurs d'ordre. Le Conseil général a décidé d'accompagner le groupe dans cette phase de développement en lui accordant une avance remboursable de 150.000 €.

Enfin, la SAS Fabrication Ferronnerie Fixations est spécialisée en mécanique générale, mécanique de précision et de trempe par induction. Elle travaille notamment pour l'aéronautique, l'aérospatiale, le ferroviaire et l'automobile. L'entreprise est actuellement en pleine phase de développement, aussi le Conseil général a-t-il décidé de lui allouer une avance remboursable de 70.000 €.

Accompagner les initiatives en matière de développement touristique

Dans le cadre de l'aide au développement de l'offre touristique, le Conseil général vient d'attribuer un peu plus de 50.000 € de subventions aux Communautés de communes des Crêtes Préardennaises et Balcons de Meuse pour, respectivement, le réaménagement des sentiers de découverte pédestres et VTT et la création d'un parcours de santé à Gernelle. Il a aussi aidé, sous forme d'avance remboursable (20.000 €), une société qui propose depuis cette année une activité de location de vélos couchés et gyropodes à Haybes, pour les utilisateurs de la Voie verte. Egalement, il intervient sous la forme d'une avance remboursable de 53.000 € pour un projet de création par des particuliers d'un gîte rural à Boulton aux Bois.

Création d'une nouvelle voie touristique dans la Vallée

La Communauté de communes Meuse et Semoy souhaite aménager une voie touristique « Trans-Semoysienne » de Monthermé à Thilay en utilisant le tracé d'une ancienne voie ferrée. Les terrains sollicités, représentant environ 10 ha, appartiennent au Conseil général. Compte tenu de l'intérêt économique et touristique de ce projet, ce dernier a décidé de les mettre à disposition de la Communauté de communes et ce, à titre gratuit. Cette nouvelle liaison offrira en effet une complémentarité avec la Voie verte existante, reliant sur 83 km Charleville-Mézières à Givet.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Signy le Petit

Pour lutter contre la désertification médicale du monde rural, le Conseil général a mis en place un Fonds d'Aide à l'Investissement Sanitaire, destiné à apporter une aide financière aux porteurs de projet de création de Maison de Santé Pluridisciplinaire. Le projet de Signy le Petit prévoit le regroupement de trois médecins généralistes, trois kinésithérapeutes, deux infirmières, une podologue, un dentiste et un ostéopathe. Au titre du Fonds d'Aide à l'Investissement Sanitaire, le Conseil général a attribué à la Communauté de communes de la région de Signy le Petit, porteuse du projet, une subvention de 368.500 €.

Aider les communes dans leurs travaux d'amélioration des réseaux d'eau

Deux communes ont sollicité l'aide du Département pour des travaux de renforcement de leur réseau d'assainissement des eaux usées. Le Conseil général leur a accordé des subventions pour un montant total de 27.294 €, soit une participation d'environ 20% par rapport aux montants des projets.

Par ailleurs, le Conseil général soutient, au même titre que les communes, les groupements de communes et syndicats dans leurs opérations d'amélioration des réseaux et installations d'eau potable. 4 dossiers bénéficient ainsi du soutien de la collectivité pour un montant de 73.362 €.

Développer la lecture publique

Le Conseil général octroie des aides financières aux communes et aux communautés de communes qui créent, ou réhabilitent, une bibliothèque. Pour ce Plan départemental de développement de la lecture publique, le Conseil général a inscrit un budget d'environ 65.000 € en 2013. Dernière aide en date, la commune de Sault lès Rethel a reçu 6.000 € de subvention pour l'aménagement d'une bibliothèque, soit 14% du coût de ce projet.

ENVIRONNEMENT

Valoriser les énergies renouvelables

Le Conseil général soutient depuis 2011 les actions mises en œuvre par la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise (2C2A) dans le cadre de son Pôle d'Excellence Rurale qui visent à valoriser les ressources énergétiques renouvelables du territoire et à maîtriser les coûts à long terme. Cinq subventions, d'un montant total de 24.500 €, ont ainsi été attribuées aux communes de Ballay, Boulton aux Bois, Briulles sur Bar, Germont et Nouart, pour des projets d'installation de chaudière à bois ou granulés pour l'école, la mairie, ou encore des logements communaux...

TRANSPORT SCOLAIRE

Les lycéens de Maubert-Fontaine et de Somme-Suippe pas oubliés

Le lycée d'enseignement technologique et professionnel agricole privé de Maubert-Fontaine et le lycée professionnel et technologique de Somme-Suippe ont chacun mis en place un transport scolaire pour des liaisons qui ne sont pas assurées par le Conseil général. Celui-ci participe néanmoins au financement de ces services, qui concernent 14 élèves au lycée de Maubert-Fontaine (11.700 € de dépense annuelle), et 50 à Somme-Suippe (20.500 € de dépense). Au titre de l'année scolaire 2012-2013, le Conseil général attribue ainsi une subvention de presque 4.000 € au lycée de Maubert-Fontaine, et une autre de plus de 10.000 € au lycée marnais.